

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/113

Objet : Autorisation de signature de la convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au titre des fournitures de papier et des fournitures administratives et de bureau

Séance du mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 7
Absents : 3

* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.
A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

**Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

***A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebigot***, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
29 mars 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/113

Objet : Autorisation de signature de la convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au titre des fournitures de papier et des fournitures administratives et de bureau

Marchés publics

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-4-4,

VU le Code de la Commande publique et notamment son article L2113-6,

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les statuts de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart approuvé par arrêté interpréfectoral n°2020-PREF.DRCL/717 du 14 décembre 2020 et notamment l'article 11,

VU le pacte de gouvernance approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2021, lequel prévoit qu'un schéma de mutualisation définira les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre,

CONSIDERANT l'échéance à venir des marchés publics relatifs à l'acquisition de fournitures administratives (fournitures de bureau, cartouches toners et papier) passés dans le cadre de trois groupements de commandes constitués entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et plusieurs communes membres,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et ses communes membres de se regrouper en vue d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats, et de rendre ainsi plus attractive la commande publique du territoire, tout en rationalisant les coûts de gestion,

CONSIDERANT que la commune a exprimé son souhait d'adhérer aux différents groupements de commandes,

2023/

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et ses communes membres afin de permettre différents achats pour le périmètre suivant :

- Fournitures administratives et de bureau (papeterie, consommables toners, cartouches pour imprimantes),
- Fourniture de papier.

PRECISE que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est le coordonnateur du groupement de commandes, et qu'à ce titre la Commission d'Appels d'Offres du groupement sera celle de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre constitutive du groupement de commandes au titre des fournitures de papier et des fournitures administratives et de bureau, et tout document subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 31 MARS 2023

Publié le : 31 MARS 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

2023/

